



# Zones de Circulation Apaisées

## Modération de la vitesse et critères de vitesse

**Club Outils Accidents – milieu urbain**  
**22 novembre 2018**

**Présentation :** Gaëlle LE BARS – ESLAN  
Rennes Métropole – Direction de la Voirie – Gestion, Trafic et Sécurité



## **Le contexte :**

A l'horizon **2020, 80% des voiries rennaises** sont destinées à voir leur vitesse réglementaire plafonnée à 30 km/h maximum

Pour y parvenir, la Ville de Rennes a défini et validé en 2012 **un plan de modération des vitesses.**

(Document stratégique qui a été annoncé comme actualisable en fonction des projets urbains et de l'évolution du réseau de transport.)

## **Les objectifs :**

- Fixer les vitesses à mettre en place d'ici 2020 sur chaque voie du territoire communal,
- Donner les orientations pour leur aménagement et leur exploitation



## La stratégie retenue :

### Voies artérielles :

- maintien de la vitesse à 50 km/h pour garantir un niveau de performance en relation avec leur fonction
- limitation ponctuelle à 30 km/h :
  - au droit des établissements scolaires,
  - au droit des stations de métro.

### les voies de desserte

- généralisation du statut de zones de circulation apaisée;

### Sur les voies de distribution

Le régime de vitesse peut être de 50 km/h, 30 km/h ou 20km/h ;

Une analyse au cas par cas, combinant 4 critères, permet de statuer : fonction circulatoire, réseau de transport collectif, environnement urbain, enjeu de sécurité.

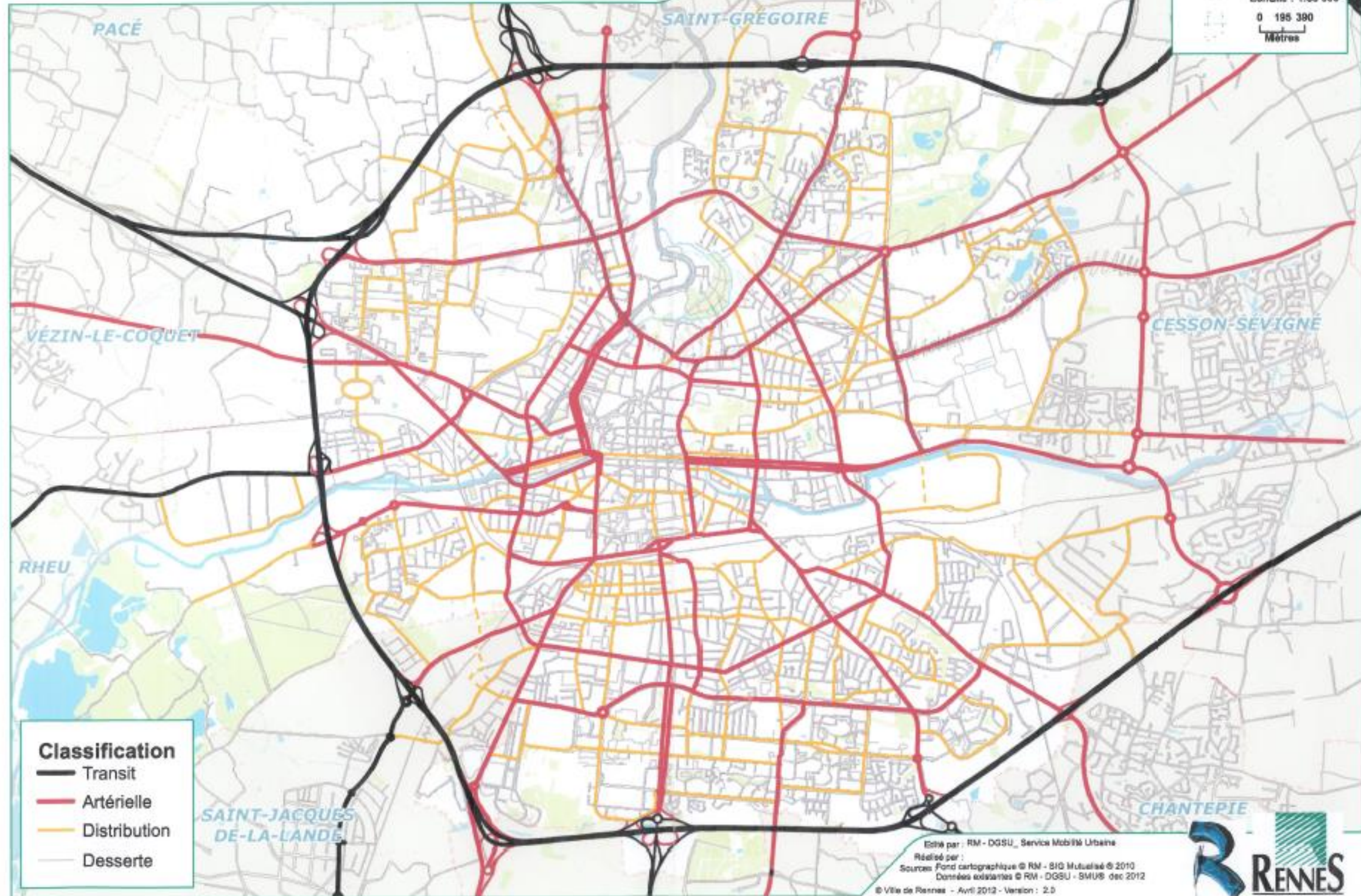




# Zones de circulation apaisées – critères vitesse

## Plan de hiérarchisation des voies

Situation 2012



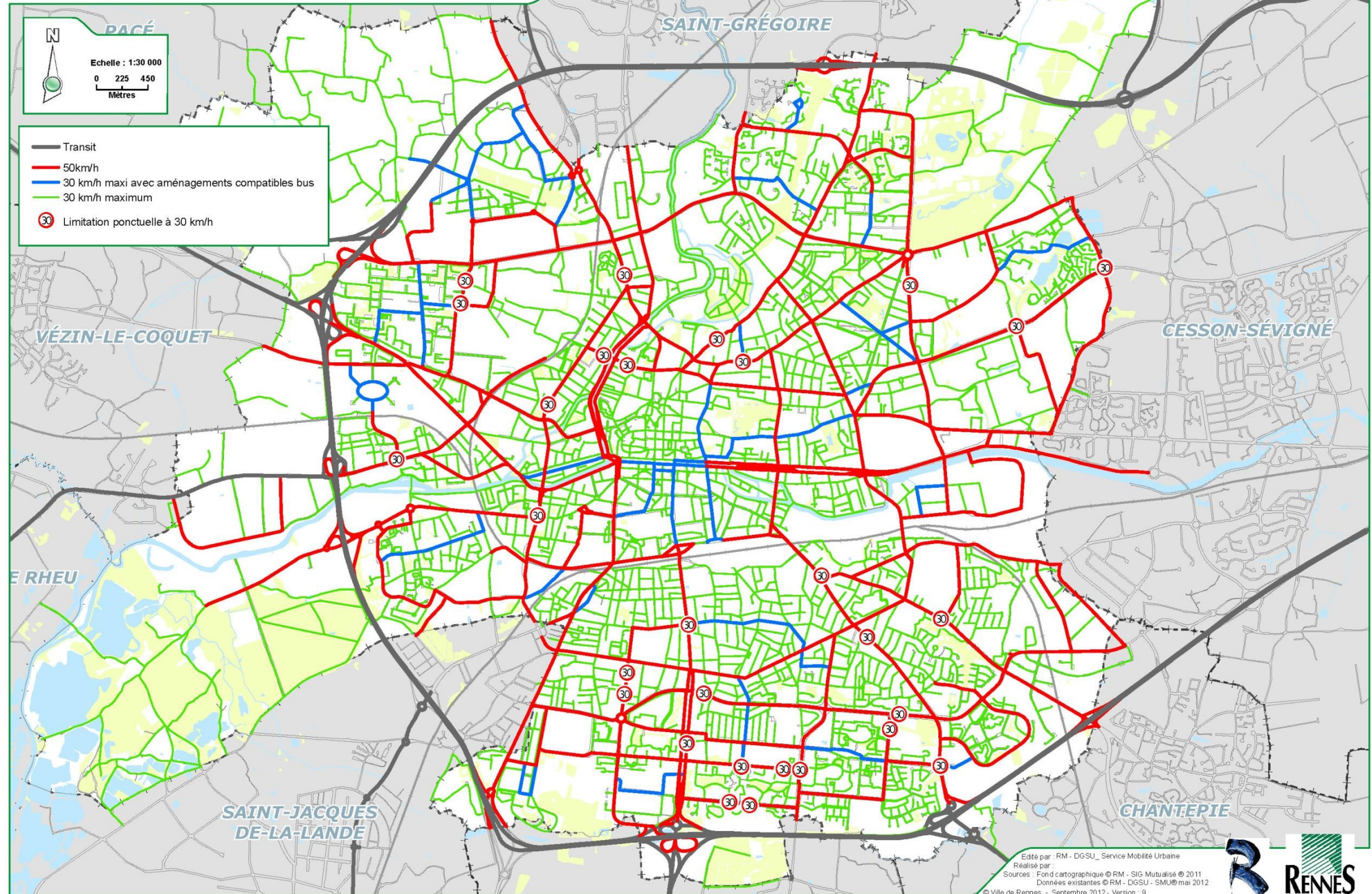




# Zones de circulation apaisées – critères vitesse

## Plan de Modération de la Vitesse

Horizon 2020







## Réduction des vitesses

Si au regard du Code de la route, la limitation de vitesses réglementaire est un plafond, elle est souvent assimilée par le conducteur à la vitesse à laquelle il convient de rouler. Son attitude est influencée par le trafic et la perception qu'il a de la voie.

Le code de la Route (article R413-17) indique également que l'utilisateur doit adapter sa vitesse aux lieux et aux circonstances.

## Sollicitations

La question des vitesses pratiquées dans les ZCA est un sujet récurrent, que les Rennais expriment notamment à l'occasion de réunions publiques, lors d'échanges directs avec les élus de quartiers ou par l'envoi de courriers.

La Ville de Rennes répond généralement à ces sollicitations par des mesures de vitesses dans la rue concernée pour objectiver la situation. Ces mesures sont ensuite analysées et une réponse est adressée.



## Effet du passage en ZCA

Une étude (mesures de vitesses avant / après, observations terrain) a été menée sur les vitesses avant / après passage en ZCA dans plusieurs configurations d'aménagements :

- pose de panneaux d'entrées / sorties
- Réalisation d'aménagements ponctuels
- Réfection globale de la voirie

Lors de la mise en place d'aménagements, la baisse de la vitesse moyenne est constatée, dans une ampleur liée aux types d'aménagement réalisés.



## Conséquences des vitesses excessives dans les ZCA :

- Le sentiment de sécurité est dégradé pour les piétons et des cyclistes, d'autant que pour ces derniers aucun aménagement spécifique n'est généralement prévu dans les ZCA, le partage de la voirie étant de mise.
- 15 % des accidents corporels ont lieu en ZCA. Bien que les rues concernées ne représentent que 50 % du linéaire de voirie (données 2015), l'accidentologie rapportée au niveau de trafic est loin d'être négligeable.

## Quid des critères de vitesses ?





## Propositions faites aux élus en 2017

Il est proposé d'arrêter des seuils de vitesses à ne pas dépasser :

Pour la vitesse moyenne, une limite fixée à "vitesse réglementaire + 5 km/h" (35 km/h en zone 30) est proposée.

Le % de dépassement de la vitesse réglementaire est difficile à définir car il peut être perçu comme une tolérance des excès de vitesse.

## Lorsque les excès dépassent les seuils fixés, quatre mesures sont possibles :

- Modifier le statut de la voie
  - zones de rencontre qui repasseraient en zone 30, pour peu que le contexte s'y prête (présence réduite de piéton).
- Réalisation d'aménagements pour contraindre les automobilistes
  - Cette action serait efficace mais coûteuse.
- Développer plus d'actions de sensibilisation.
  - L'efficacité est difficile à évaluer.
- Réaliser des contrôles de vitesse par la Police Municipale
  - L'efficacité de cette action dépendra des moyens mobilisés,
  - Que les Rennais sachent qu'il est possible d'être contrôlé et verbalisé en ville, conduirait vraisemblablement à un changement de comportement notable de certains automobilistes.



## Conclusion du passage en groupe de travail élus

- Pas de statut quo des élus sur les critères

## Questions / partages d'expériences

### Qu'en est il dans vos Métropoles ?

- Avez-vous réaliser des évaluation des pratiques vitesses en ZCA ?
- Avez-vous défini des critères de vitesse?
- Quelle diffusion des mesures de vitesse aux usagers / associations / .. ?
- Vos polices municipales sont elles équipées de cinémomètre et effectuent elles des contrôles en Zones Apaisées ?



**Merci de votre attention**